

Annexe II

Ebauche d'évaluation de la gestion des risques

Résumé

1. Introduction

- 1.1 Identité chimique de la substance proposée
 - Indiquer la Partie ayant présenté la proposition et à quelle date
 - Décrire les propriétés chimiques spécifiques de la substance et les considérations particulières y relatives
- 1.2 Conclusions du Comité d'étude relatives aux informations requises à l'annexe F
 - « Le Comité a établi et évalué un descriptif des risques conformément à l'Annexe E (ajouter la référence à la réunion et à la décision) et a conclu que [...] »
- 1.3 Origine des données
 - Bref aperçu des données soumises par les Parties et les observateurs concernant les informations requises à l'Annexe F de la Convention de Stockholm (NB : un résumé plus complet des soumissions peut être fourni dans un document POPRC/INF distinct)
 - Informations sur la disponibilité des rapports de gestion nationaux et internationaux
- 1.4 Statut de la substance chimique aux termes des conventions internationales
- 1.5 Toutes mesures de contrôle prises aux niveaux national ou régional

2. Résumé des informations concernant l'évaluation de la gestion des risques¹

- 2.1 Identification des mesures de contrôle éventuelles
 - Liste succincte des mesures de contrôle éventuelles (par exemple interdiction de la production, restrictions en matière de production, interdiction de toutes les utilisations, restriction d'une utilisation précise, élimination progressive des stocks et articles en usage, mesures de contrôle des rejets, élimination des déchets et nettoyage des sites pollués).
- 2.2 Efficacité des mesures de contrôle éventuelles pour répondre aux objectifs de réduction des risques
 - Faisabilité technique
 - Identification des utilisations essentielles
 - Coûts et avantages de l'application des mesures de contrôle éventuelles, y compris pour l'environnement et la santé.
- 2.3 Informations sur les solutions de remplacement (produits et procédés), s'il y a lieu
 - Description des solutions de remplacement
 - Faisabilité technique
 - Coûts, y compris pour la santé et l'environnement
 - Efficacité, y compris les avantages et les limites des solutions de remplacement par rapport à la substance sélectionnée et identification de toutes les utilisations essentielles pour lesquelles il n'existe actuellement aucune solution de remplacement
 - Risques, y compris les informations sur la question de savoir si la solution de remplacement proposée a été testée/évaluée et les informations sur les risques potentiels associés aux solutions de remplacement n'ayant pas fait l'objet de tests pendant toute la durée de leur cycle de vie

¹ Ces informations devraient faire grand cas des différences existant entre Parties en matière de moyens et de conditions.

- Disponibilité
- Accessibilité

2.4 Résumé des informations sur les incidences de l'application de mesures de contrôle éventuelles sur la société

- Santé, y compris la santé publique, environnementale et professionnelle
- Agriculture, y compris l'aquaculture et la foresterie
- Biote (biodiversité)
- Aspects économiques, y compris les coûts et avantages pour les producteurs et les consommateurs et leur répartition
- Avancées dans la voie du développement durable
- Coûts sociaux (emploi, etc.)
- Autres incidences

2.5 Autres considérations

- Accès à l'information et à l'éducation publique
- Situation concernant la capacité de contrôle et de surveillance

3. Synthèse des informations

- Synthèse des informations relatives à l'évaluation de la gestion des risques, sous forme d'une stratégie de gestion des risques², en mettant l'accent sur une analyse des mesures de contrôle éventuelles de la substance chimique qui permette d'aboutir à une conclusion
- L'analyse des mesures de contrôle éventuelles devrait consister en l'évaluation de toute la gamme des mesures de contrôle potentielles et permettre de conclure si la (les) stratégie(s) recommandée(s) est (sont) rentable(s), sans incidence sur le marché et si elles présentent des avantages pour la santé humaine et l'environnement.

4. Conclusion

- La conclusion du descriptif des risques (qui pourrait être la suivante : « ayant conclu que [nom du produit chimique] est susceptible, en raison de son potentiel de propagation à longue distance dans l'environnement, d'avoir des effets nocifs sur la santé humaine et/ou l'environnement justifiant l'adoption de mesures au niveau mondial);
- Ayant établi une évaluation de la gestion des risques et examiné les modalités de gestion possibles;
- Le Comité d'étude des polluants organiques persistants recommande que le produit chimique soit examiné par la Conférence des Parties en vue de son inscription à l'Annexe [A], [B], [et/ou C]. »
- Déclaration associant l'objectif qu'est le développement durable tel qu'énoncé dans le plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable³ au processus et aux travaux du Comité d'étude des polluants organiques persistants.

Références à fournir

[...]

² Cette synthèse comprendra des informations sur l'identification et l'évaluation des risques, l'évaluation des mesures de contrôle des risques, y compris une proposition relative à la prise de décision sur ces mesures et des recommandations concernant la mise en œuvre, la supervision et l'examen de la stratégie.

³ *Le rapport du Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002 (A/CONF.199/20* et rectificatif), chapitre I, résolution 2, annexe, alinéa b) du paragraphe 139 : « Intégration des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable d'une manière équilibrée ».*